À Marseille, le 06/11/2026

CONTRAT DE SOUS-LOCATION

Article 1 - Désignation des parties. Le locataire principal : Mathieu Perrot, domicilié : 40 rue de la République, appartement 22, 13001 Marseille. Le sous-locataire : Élise Navarro, domicilié : 2 rue Pavillon, 13001 Marseille.

Article 2 - Objet. Le locataire principal sous-loue au sous-locataire, qui l'accepte, une partie du logement situé : 40 rue de la République, appartement 22, 13001 Marseille. Partie sous-louée : une chambre meublée de 14 m² avec usage de la cuisine, de la salle de bains et du séjour. Surface habitable sous-louée : 14 m².

Article 3 - Bail principal et autorisation. Le locataire principal est titulaire du bail suivant : bail d'habitation signé le 01/09/2025 avec le propriétaire, M. Henri Colas. Le propriétaire a donné son accord écrit à la sous-location et au montant du loyer, par un écrit daté du : 20/10/2026. Cette autorisation écrite et une copie du bail principal sont remises au sous-locataire à la signature du présent contrat.

Article 4 - Durée. Date de prise d'effet : 01/12/2026. Date de fin de la sous-location : 31/08/2027. La durée de la sous-location ne peut pas dépasser celle du bail principal.

Article 5 - Loyer et charges. Loyer mensuel de la sous-location : 190,00 EUR. Le loyer au mètre carré ne dépasse pas celui payé par le locataire principal : 14,00 EUR par m² (bail principal : 868,00 EUR pour 62 m²). Charges : forfait de 20,00 EUR par mois.

Dépôt de garantie : 190,00 EUR, restitué à la fin de la sous-location, déduction faite des sommes dues.

Article 6 - Information du sous-locataire. Le sous-locataire est informé que sa sous-location dépend du bail principal, dont il a reçu copie. Il occupe les lieux conformément à leur destination d'habitation.

Fait en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Le locataire principal : Mathieu Perrot - Le sous-locataire

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/bail/sous-location/